

«Accompagner les jeunes vers une sexualité respectueuse»

Trois questions à... : Caroline Jacot-Descombes, co-auteurice de l'ouvrage Droits humains et éducation sexuelle, paru aux éditions IES.



L'éducation sexuelle telle que pratiquée dans les écoles résulte d'une construction sociale et historique émanant de différents cadres normatifs. Ces derniers sont eux-mêmes issus de cadres moraux et religieux, ainsi que de paradigmes et approches développés par des disciplines telles que la médecine sociale, la santé publique, l'éducation ou la psychologie. Dans quel cadre normatif l'éducation sexuelle se déploie-t-elle aujourd'hui ? Les droits sexuels, qui peuvent constituer un nouveau cadre de référence, sont-ils empoignés et actualisés par les personnes concernées ?

Paru à la rentrée aux éditions IES, l'ouvrage Droits humains et éducation sexuelle propose une analyse socio-historique de l'éducation sexuelle. Il rend compte de la richesse et de la diversité des pratiques de cette matière, tout en donnant la parole à des jeunes, à des parents et à des professionnel-le-s. Enfin, il analyse la place et le regard porté sur les droits sexuels en matière d'éducation sexuelle. Le point en trois questions avec Caroline Jacot-Descombes.

(REISO) Éducation sexuelle hier, éducation sexuelle aujourd'hui : les buts sont-ils toujours les mêmes ?

(Caroline Jacot-Descombes) Les buts de l'éducation sexuelle d'aujourd'hui ont évolué avec notre société (par ex. droits de l'enfant) et avec les objectifs de la santé publique et de l'éducation scolaire et familiale des enfants et des jeunes. Au début du 20^{ème} siècle, l'éducation sexuelle poursuivait souvent des buts moraux : il s'agissait de réguler la sexualité des futur-e-s adultes, leur procréation et lutter contre les maladies vénériennes. Aujourd'hui, les objectifs de l'éducation sexuelle sont, au niveau de l'Etat, la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, la prévention des infections sexuellement transmissibles et des grossesses non désirées. A cela s'ajoute un but de promotion de la santé sexuelle dont l'objectif est d'outiller les enfants et les jeunes, pour que cette génération puisse vivre sa sexualité de manière auto-déterminée, avec plaisir et dans le respect des droits sexuels.

Que peut-on dire de l'évolution des cadres normatifs en matière d'éducation sexuelle ?

Les cadres normatifs évoluent mais souvent se juxtaposent. Aujourd'hui, le cadre normatif qui prédomine est celui de la santé publique. Il donne les objectifs à atteindre par l'éducation sexuelle pour que la population se protège contre les infections sexuellement transmissibles, des grossesses non voulues et soit protégée contre les violences sexuelles. Un nouveau cadre normatif est proposé depuis quelques années avec l'approche des droits humains. Il met l'accent sur des grands principes tels que la non-discrimination, l'auto-détermination et l'égalité. Le cadre basé sur une morale sexuelle, aujourd'hui souvent appelée « basé sur l'abstinence » n'est plus présent dans les écoles publiques en Suisse, mais demeure une référence dans certaines familles et dans des offres d'éducation sexuelle privées.

Comment une approche basée sur les droits humains influence-t-elle l'évolution de l'éducation sexuelle ?

L'approche basée sur les droits humains permet de proposer une éducation sexuelle à l'ensemble des enfants et

des jeunes quelle que soit leur histoire, leur culture familiale, leur identité, leur croyance ou leurs préférences. Cette approche vise à enseigner les droits sexuels et développer les compétences psycho-sociales des enfants, dans le but qu'ils et elles puissent les utiliser et les respecter. L'approche selon les droits permet une conception inclusive de l'éducation sexuelle.

(IES/propos recueillis par CROC)